

PROJET

MECS Les écureuils :

Objectifs et finalités spécifiques de la MECS les écureuils :

La MECS les écureuils est dédiée à l'accueil de mineurs (6-14 ans), garçons et filles au titre de la Protection de l'Enfance. Ces enfants relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

L'organisation de la MECS Les Ecureuils permet de répondre aux besoins spécifiques de jeunes dont l'expression des difficultés vécues peut se traduire par une inefficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés, des troubles du comportement ou des troubles de la relation et/ou de la personnalité. Les jeunes bénéficient d'une orientation en établissement adapté (CDAPH).

Le fonctionnement actuel de la MECS Les Ecureuils permet d'apporter souplesse et adaptation dans ses modalités d'accueil tout en répondant aux problématiques personnalisées de chacun d'entre eux. En effet chaque enfant est différent et à ce titre doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement individualisé.

Depuis 2003, date de la création de la structure « MECS Les Ecureuils » et plus encore depuis 2006 avec la création d'une maison adaptée sur la Commune de Montreuil Juigné, une réelle expertise des situations accueillies et un savoir-faire se sont développés au sein de la structure.

D'une population marquée par la déficience intellectuelle, l'établissement s'est peu à peu ouvert à l'accueil d'enfants présentant des troubles multiples (troubles de comportement, trouble de spectre autistique, etc...), dont la prise en compte se fait avec attention lors des admissions, afin de s'assurer d'une vie collective possible et d'une dynamique de groupe constructive.

Ainsi, la M.E.CS les Ecureuils, par l'expertise et les compétences de ses salariés, soutenues par des formations adaptées a su répondre aux troubles spécifiques de la personnalité, envahissant du développement et du comportement, qu'il convient de regrouper dans la terminaison employée par le département **d'accueil singulier à visée thérapeutique**.

Par ailleurs, La MECS Les Ecureuils, soutenue par la Fédération Générale des PEP qui a octroyé un financement dédié, a su également développer son offre « hors les murs » en proposant un accueil externalisé L'impact recherché concerne les enfants accueillis et leur mieux être. Nous constatons aujourd'hui que les enfants ayant bénéficiés de ce projet sont dans l'attente du prochain week-end prévu.

Pour consolider l'efficience des prises en charges, il est indispensable que l'accompagnement d'un enfant et d'un jeune confié à l'Aide Sociale à l'Enfance puisse bénéficier **d'un Projet Personnel pour l'Enfant (PPE), permettant d'assurer un partenariat interinstitutionnel cohérent et projectif autour de sa situation sous la responsabilité et le pilotage du président du conseil départemental.**

La finalité doit favoriser l'accompagnement des jeunes au retour au domicile familial :

Une fois ces enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et par délégation à la M.E.C.S les Ecureuils, **la finalité de l'accompagnement est de viser à un retour au domicile familial**, en travaillant sur les motifs du placement, et leur conscientisation par les parents afin que ceux-ci évoluent de leur côté.

Parallèlement à ce travail auprès des parents, l'équipe accompagne les enfants confiés à partir du vécu, en s'appuyant sur un projet personnalisé élaboré en équipe interdisciplinaire, **visant à leur épanouissement personnel, leur socialisation et au développement de leur autonomie.**

Malgré des propositions de travail faites aux familles sur les liens qu'ils tissent avec leurs enfants, pour leur permettre de se reconstruire, et aux parents de les accompagner vers cet objectif, peu d'entre elles répondent présent.

Cette situation a pour effet de limiter les possibilités de projection des enfants pour un retour en famille et les maintient dans le dispositif de la protection de l'enfance sur une période indéterminée et parfois longue. Pour un certain nombre des situations confiées, la question du délaissement parental, telle que définie dans la loi de protection de l'enfance N° 2007-293 du 5 mars 2007, modifiée par la loi N°2016-297 du 14 mars 2016 se pose alors.

L'environnement familial fait donc partie intégrante de l'accompagnement des enfants confiés. Le travail avec les familles et parties prenantes permet de faire évoluer la situation et les motifs à l'origine de la mesure de protection de l'enfance. A travers l'accompagnement éducatif quotidien, il s'agit d'amener l'enfant à se (re)construire psychologiquement, de lui proposer un cadre de vie sécurisant, de lui apporter des repères et de l'encourager à devenir autonome et citoyen.

Les moyens de la MECS Les écureuils :

- La capacité d'accueil de la MECS est de 14 places
- Une équipe pluridisciplinaire composée de 20 professionnels
- Une maison proposant des chambres individuelles ou pouvant accueillir deux enfants
- L'accueil des enfants se réalise sur trois étages avec une logique de possible acquisition de l'autonomie à travers des modalités d'hébergements différents
- Une structure bénéficiant d'un accompagnement associatif par ses services supports.